

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Arrêté municipal  
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

VU la délibération n°46\_13032025\_359 portant sur :

- La dénomination de « impasses du Pas Giraud – lieu-dit Le Pas Giraud»
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

**ARRÊTE** :

Article 1<sup>er</sup>:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 13 mars 2025, sont arrêtées les numérotations suivantes :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impass du Pas Giraud	13/03/2025	E 714	6	Le Pas Giraud	196	impasse du Pas Giraud	LE PAS GIRAUD	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impass du Pas Giraud	13/03/2025	E 4199	10	Le Pas Giraud	310	impasse du Pas Giraud	LE PAS GIRAUD	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 29 octobre 2025  
Le Maire  
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20251030-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-10-2025

Publication le : 30-10-2025

Laurent ROBIN,  
Le Maire

0 250 500 m

